



Quel recours à t on sur un probleme d'héritage

Par **petot**, le **12/12/2009** à **23:52**

Bonjour,

Nous sommes une famille de 4 enfants adultes, à ce jour notre mere est decedée il y a un mois. Les deux plus jeunes enfants avaient procuration sur le compte de notre mere ayant été placée en maison de retraite.

Peu de temps avant son décès mon frere retira 2000 euros sur son compte, suite à cela ma soeur ouvra un compte à son nom en faisant transferer tout l'argent de notre mere sur ce nouveau compte à elle.

Aujourd'hui ma mere étant décédé ma soeur peut faire le partage en quatre mais je ne suis pas persuadé qu'elle veuille le faire.

Quel recours avons nous? si recours il y a!

Merci pour votre réponse, cordialement.

Par **hammam**, le **13/12/2009** à **11:59**

bjr, de toute façon le notaire devra vous demander à quelle banque votre mere était, et puis par la suite il aura toutes les données, versements retraits, et puis il a la possibilité d'avoir d'autres informations que vous ne connaissez pas, il va vous demander peut-être si vous

connaissez d'autres choses sur votre mere,et puis pour mon cas nous devions ramener deux temoins qui devaient signer un papier stipulant qu'a leurs connaissance ma mere n'avait pas eu d'autres enfants,mais je pense que vous pourrez demander des comptes a votre soeur devant le notaire bon courage